



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E187430

VALABLE JUSQU'AU 14/10/2026

ÉDITÉ LE 21/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 24/05/2020

Forme juridique : SARL

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC DOUAI CEDEX 2020B00351

Siret : 884 836 222 00015

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 3720608-1

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 159130166

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 159130166

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : DEGRACE MAXIME

12 BIS RUE MAURICE CAMIER  
59277 RIEUX-EN-CAMBRESIS

Téléphone : 06 42 29 89 02

Fax :

Portable : 0642298902

Site Internet :

E-mail : max.degrace@gmail.com

Responsabilité légale :

DEGRACE MAXIME GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/10/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	16/04/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Couvreur,Maçon,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	27/08/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	25/08/2021
o Ventilation mécanique	27/10/2021
o Fenêtres de toit	25/08/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	12/11/2025
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/11/2025
o Isolation des combles perdus	16/04/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1